

Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L713-1 et suivants ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 4 et 10 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 juillet 2013 portant nomination de M. Marc Phalippou dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2017 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment son annexe 1 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Mme Coralie EYRAUD-DUBOIS est nommée directrice de la Prépa des INP de Bordeaux. Elle est directement rattachée au directeur général adjoint chargé de la formation de Bordeaux INP.

Article 2

La nomination prend effet à partir du 21 août 2017 jusqu'à la fin du mandat du directeur général.

Article 3

La directrice générale des services de Bordeaux INP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté est transmis au recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux de la Prépa des INP. Il fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 21 août 2017

Le Directeur général de Bordeaux INP



Marc PHALIPPOU

